

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU VENDREDI 8 AVRIL 2022 A 19H A L'ESPACE HAUTE HERBASSE DE MIRIBEL

Présents (14) : M. VASSY Jean-Louis, Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, M. ROLIN Jérôme, M. RODRIGUEZ Richard, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme POUGET-MATHIEU Régine, M. DUC Bernard, M. CLET Benjamin, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme DUC Gwendoline, Mme MARION Isabelle, BRET Vincent, M. MARY Claude

Pouvoirs (4) :

Mme JANTON Joëlle ayant donné pouvoir à M. BRET Vincent
M. PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis
M. GAUDENECHÉ Patrice ayant donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle
Mme SAUREL Nelly ayant donné pouvoir à M. CHARVAT Patrick

ABSENTS (1) : CARRERE Alexandra,

Isabelle Marion est arrivée à 19 H 10
M. MARY Claude est arrivé à 19 H 27

Secrétaire de séance : Mme POUGET-MATHIEU Régine

La séance n'est pas enregistrée.

1/-Approbation du nouvel ordre du jour :

- Convention commune de Valherbasse et Mme Guintoli Christiane.
- Approbation du cahier de prescriptions de sécurité du camping de la Grivelière.

2/- APPROBATION DU PV du 2 MARS 2022

VOTE : 17 Pour 0 abstention 1 contre,

3/- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

Prévisions Dépenses/Recettes : 889 035 €

Dépenses : 568 293,68 €

Recettes : 736 084,00 €

Soit EXCÉDENT de 167 790,32 €

- FONCTIONNEMENT : 933 633 €
- INVESTISSEMENT : 1 355 971 €

VOTE : 17 Pour 0 abstention 1 contre

7/- ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire **EXPOSE** aux membres présents l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées sur cet état.

Le **Conseil Municipal**,

- **DÉCIDE** d'admettre en non valeur, sur le budget M14 de l'année 2022 la somme de **15 164,34 €**

VOTE : 17 Pour 0 Abstention 1 contre

8/- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2022 – Délibération du 2 mars à rapporter

Il convient de rapporter la délibération 002_2022 puisque l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 est parvenu à la mairie mi mars.

DELIB. N° 032_ 2021- OBJET : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 002_ 2022 DU 1 ER MARS 2022

L'article 1638 du code général des impôts permet le lissage des taux de fiscalité sur une période de 12 ans. L'objectif est d'assouplir le dispositif de lissage des taux et rendre la durée modulable en fonction du choix des anciens conseils municipaux par délibération concordantes, du nouveau conseil municipal.

ÉTANT DONNÉ LE FAIBLE ÉCART ENTRE LES COMMUNES, MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE UN LISSAGE SUR 6 ANS. IL PRÉSENTE AU CONSEIL LE TABLEAU SUIVANT :

Communes	taxes	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Miribel	TH	10,72	10,81	10,91	11,01	11,1	11,2	11,3
	TFB	11,3	11,41	11,53	27,17	27,28	27,4	27,52
	TFNB	49,48	50,09	50,7	51,32	51,93	52,54	53,16
Montrigaud	TH	10,78	10,86	10,95	11,04	11,12	11,21	11,3
	TFB	11	11,16	11,33	27,02	27,18	27,35	27,52
	TFNB	53,46	53,41	53,36	53,31	53,26	53,21	53,16
St Bonnet de Vx	TH	13	12,71	12,43	12,15	11,86	11,58	11,3
	TFB	14,96	14,46	13,97	29	28,5	28,01	27,52
	TFNB	57,12	56,46	55,8	55,14	54,48	53,82	53,16

Les taux de la Commune de Valherbasse sont pour l'année 2022 :

- Taxe foncière bâti : 12,01 % + 15,51 = 27,52 %
- Taxe foncière non bâti : 53,16 %

Les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022 sont les suivantes :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence	TAUX VOTÉS	Produits attendus	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti)	793 794	27,52	813 000	223 738	27,52 %	223 738	90,34
Taxe foncière (non bâti)	69 476	53,16	72 000	38 275	53,16 %	38 275	145,16
CFE				0			
			Totaux :	262 013		262 013	

9/ SDED : Raccordement individuel au forfait : Orange lieu dit « Chaffort »

M. Charvat expose que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune suivante :

Opération : **Électrification – Projet non soumis à autorisation d'urbanisme**

Raccordement au réseau BT, sur domaine public, pour alimenter la construction de ORANGE, située lieu-dit Chaffort, à partir du poste CHAFFAURE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ce projet de raccordement,

Pour le Pylone de Faveyron les habitants les plus près n'ont aucune objection

10/- APPROBATION DEVIS POUR CHANGEMENT PORTE TOILETTE COMMERCE ST BONNET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

M. le Maire présente le devis de la SARL Menuiserie BOURNAT pour l'achat et la pose d'une porte à 2 vantaux pour le commerce de Saint Bonnet de Valclérieux d'un montant de 785,00 € HT soit 942,00 € TTC. Il propose de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental de la Drôme.

M. Charvat indique que nous avons dû faire contrôler les installations électriques et tous les extincteurs sur les 3 communes

Sujets rajoutés à l'ordre du jour :

A/Convention commune de Valherbasse et Mme Guintoli Christiane (M. Bied Frédéric) SDED raccordement réseau (décision de non opposition de la DP02621022V0003 reçue le 4 avril 2022 avec arrêté fixant les participations exigibles)

Au moment de l'arrêté, le raccordement sera inscrit. Cette opération ne coûte rien à la commune

B/Approbation du cahier de prescriptions de sécurité du camping de la Gravelière Montrigaud

Le Conseil doit approuver ce cahier des prescriptions pour passage devant la commission de contrôle

QUESTIONS DIVERSES

- Élections Présidentielles :

- **Personnels communaux** : M. HABRARD Christophe a demandé sa mutation pour la commune de Chavannes depuis le 1^{er} avril 2022

- Audrey Morgantini a été titularisée pour 24 H et depuis le 1^{er} avril 2022 8 h à St Laurent d'Onay

- **Travaux EHH** : Le but des travaux est de faire une salle d'extension à la salle actuelle avec 2 parties, une pour rangement du matériel agricole et l'autre pour le rangement des tables et chaises L'extension de la salle (partie non subventionnée à peu près 35 000 €)

- **Urbanisme** : Opération d'urbanisme dans le village de Miribel. Bâtiment concerne la maison de M. Bruno Dumoulin qui nous a quitté. Un agent immobilier a été mandaté pour la vente de la maison et du terrain (4000m²). A voir sur le Bon coin. Il y a une demande de Cu qui est en cours pour 2 lots. M. Le Maire demande que la commune soit acteur de ce projet. Le chemin qui accède à la maison est dangereux. L'idée est de mettre la main sur le reste du terrain pour créer une voirie. Nous allons avoir un RDV en fin de mois sur Montrigaud : explication de M. CHARVAT Les héritiers veulent vendre la maison et savoir si c'est constructible (Terrain centre village vers la place du village) ; Voir ce qu'il est possible de faire avec les 2 propriétaires concernés. Mme POUGET-MATHIEU : Ils sont 3 concernés ; M. Charvat : Oui je voulais dire les 2 parties en faite

- **Inauguration Traiteur Miribel** : Le Relais des Cargnaux Arrivés de 2 jeunes qui vont s'installer comme traiteur. Ce local servira de base. Ils vont loués

Mme Marion : Il y aura ce week-end un vide maison. Pour l'instant ils font traiteur et ensuite location pour mariage...Il y aura une inauguration le 29 avril en fin de journée

- **Bulletin municipal** : Courant mai juin

- **Véhicule Miribel stationné vers station pompage (M. ROLIN)** : M. Vassy informe que si le SIEH n'y voit pas d'inconvénient on peut laisser comme ça. On informera le propriétaire

- **Eoliennes Dionay/St Antoine** : M. Le Maire fait le point de la réunion que nous avons eu avec des représentants d'EDPREt des élus de St Antoine/Dionay afin de leur fait part de nos observations.

- **Arrêté bus Miribel** : Mme Marion explique qu'il y a un problème de stationnement au point d'arrêt de Miribel pour les enfants du collège. Il y a de plus en plus d'enfants et cela devient dangereux.